

A L'HOTEL DE VILLE
LE SAMEDI 15 MARS 2008 A 10 H
ORDRE DU JOUR

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'Adjoints
- Election des Adjoints
- Délégation de Pouvoirs au Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales